

Mobilités & territoires : de la planification à la réalisation

Jeudi du Développement Durable
30 mai 2013

30 ans de Plan de déplacements urbains



Préfet de la Somme

Direction
départementale
des territoires
et de la mer

Service Connaissance des Territoires, Urbanisme, Risques
Pôle Études et Connaissance des Territoires

Plan de l'intervention

- *Le PDU : cadre législatif et réglementaire*
 - l'historique de la législation
 - le code des transports
 - les 11 objectifs d'un PDU
 - les étapes du PDU
 - articulation / compatibilité / prise en compte

- *État d'avancement des démarches*
 - la situation actuelle en France
 - " " en Picardie
 - les évolutions attendues en 2013
 - la mobilité urbaine en Europe

Définition : Qu'est-ce qu'un PDU ?

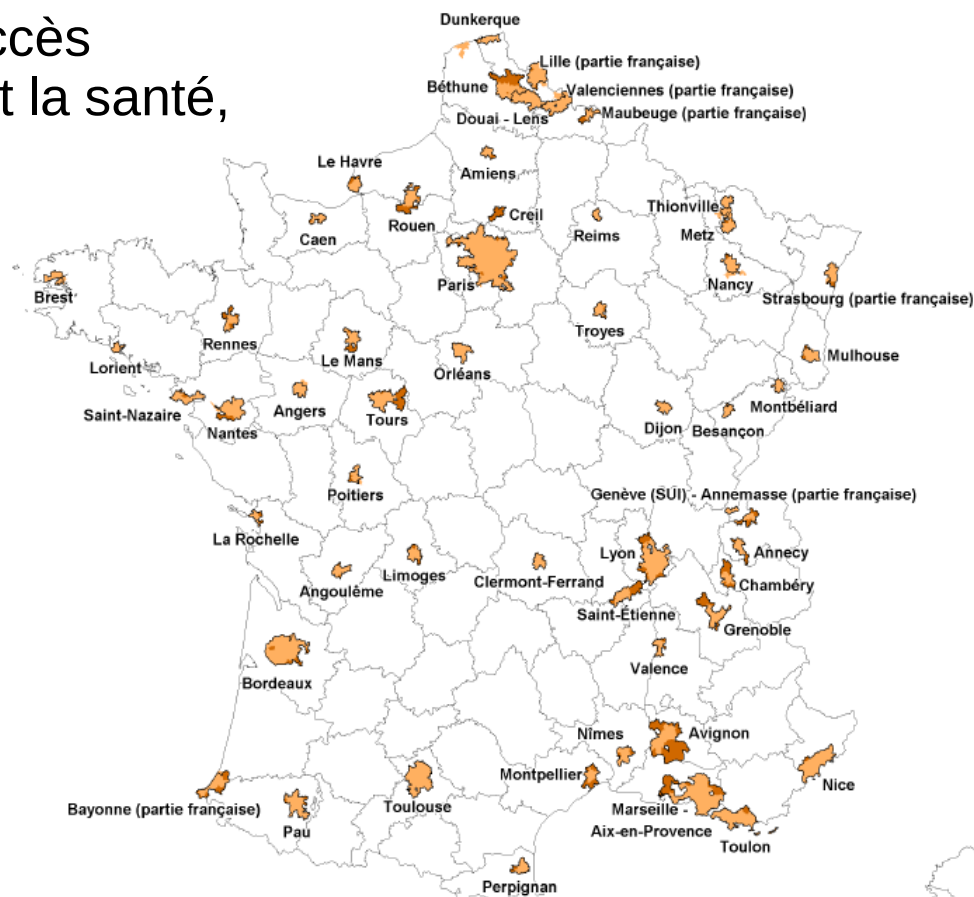
Document de planification qui définit la politique des **transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement** à l'intérieur d'un **périmètre de transports urbains (PTU)** en visant à assurer un **équilibre durable** entre les besoins de mobilité et de facilité d'accès et la protection de l'environnement et la santé,

selon un plan d'action chiffré sur une période de 10 ans.

Obligatoire pour les agglomérations > 100 000 habitants

Soumis à enquête publique

Évalué tous les 5 ans



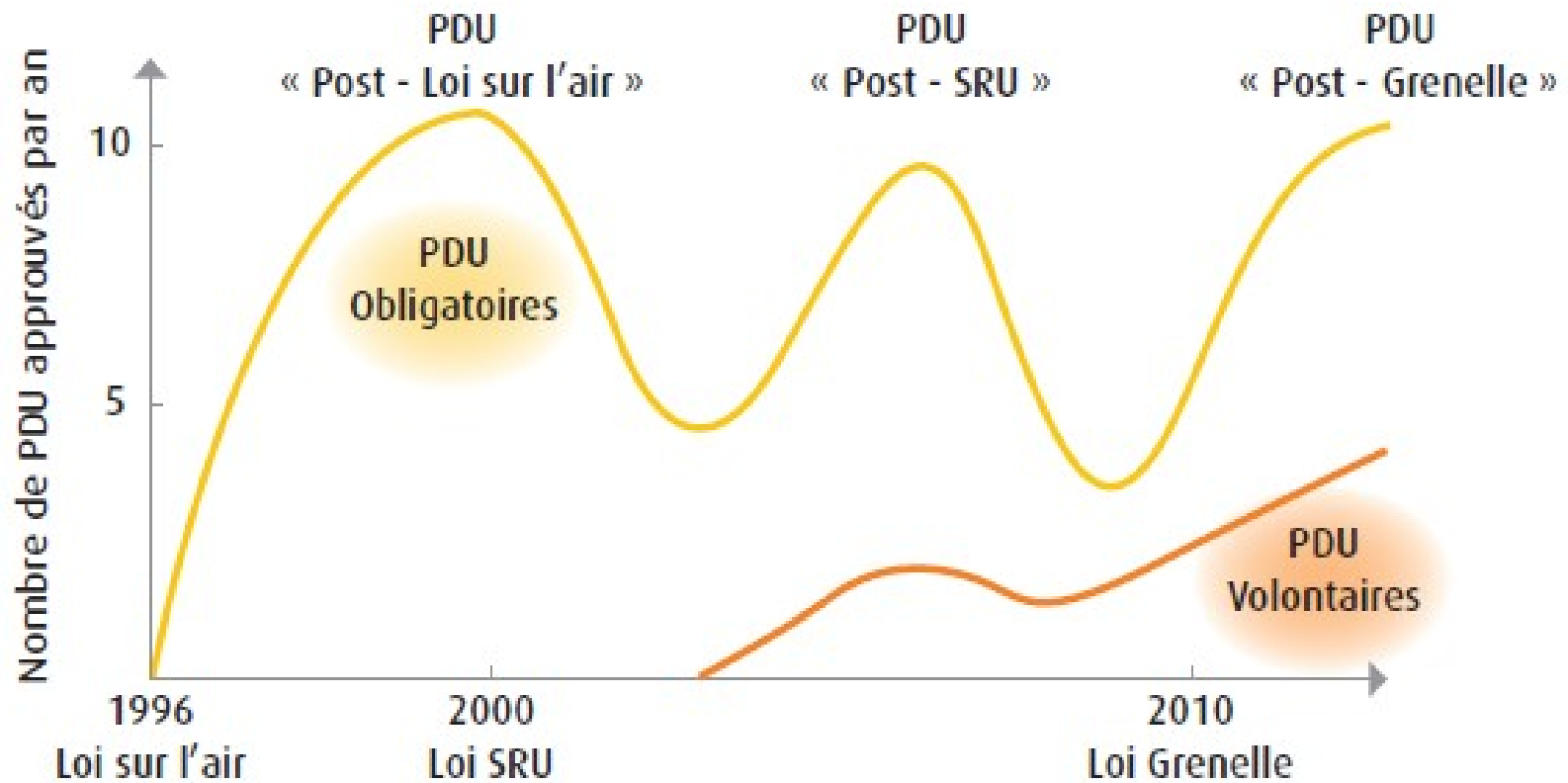
Réalisation : CERTU
Source : INSEE et IGN

Agglomérations INSEE 1999
Extensions 2010

Historique de la législation des PDU

1982 : LOTI = création des PDU

3 vagues de PDU depuis la loi sur l'air



Source : Certu

Le code des transports

La partie législative

Section 1 sur les objectifs et la portée juridique

Articles L1214-1 à L1214-8-1

Section 2 sur les conditions de l'élaboration, de la révision et de la modification des PDU

Articles L1214-14 à L1214-21 à 23

(les articles L1214-9 à 12 et L1214-24 à 36 portent sur le PDU d'Île-de-France)

Les articles L1214-13 et 29 renvoient à un décret en conseil d'État pour les modalités d'application des dispositions législatives



Le code des transports

La partie réglementaire

en cours de rédaction, elle couvrira 4 dispositions :

- étude des modalités de son financement et de la couverture des coûts d'exploitation des mesures qu'il contient
- annexe particulière traitant de l'accessibilité, indiquant les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des réseaux de transports publics aux PMR
- calendrier des décisions et réalisations
- mise en place un observatoire des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste

Dans l'attente de leur publication de la partie réglementaire, ces dispositions – présentes dans les articles 28 et 28-1 de la LOTI – restent en vigueur.

11 objectifs d'un PDU

(article L1214-2 Code des Transports)



Image : Préfecture du Tarn

Autres obligations législatives

- En matière de coordination (Grenelle II)

Lorsque plusieurs périmètres de transports urbains sont inclus dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, les autorités organisatrices de transports urbains et non urbains assurent la coordination des services de transport qu'elles organisent sur le territoire de cette agglomération

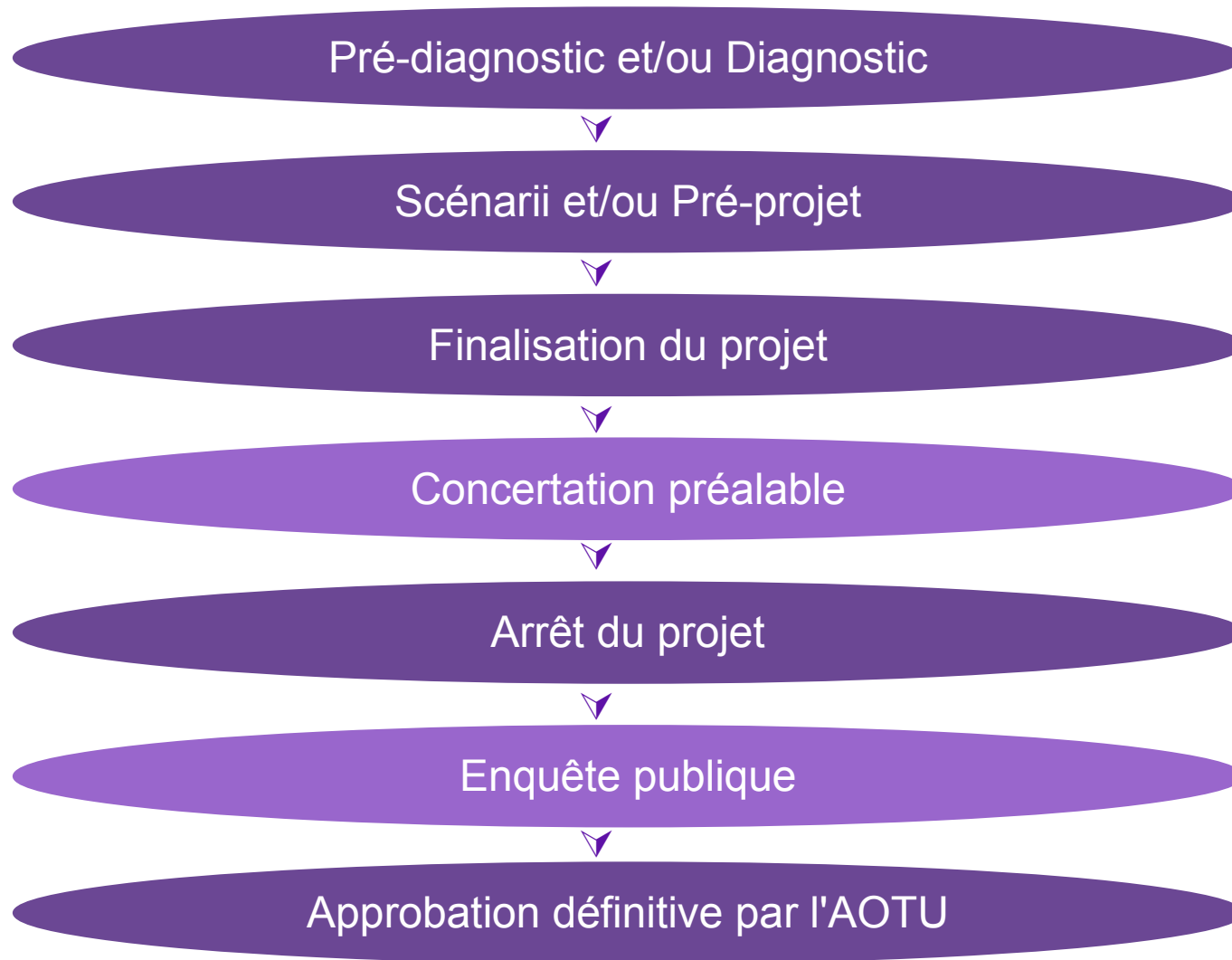
- En matière d'outils d'aide à la mobilité (SRU)

*[Les AOTU] établissent un **compte** relatif aux **déplacements**.*

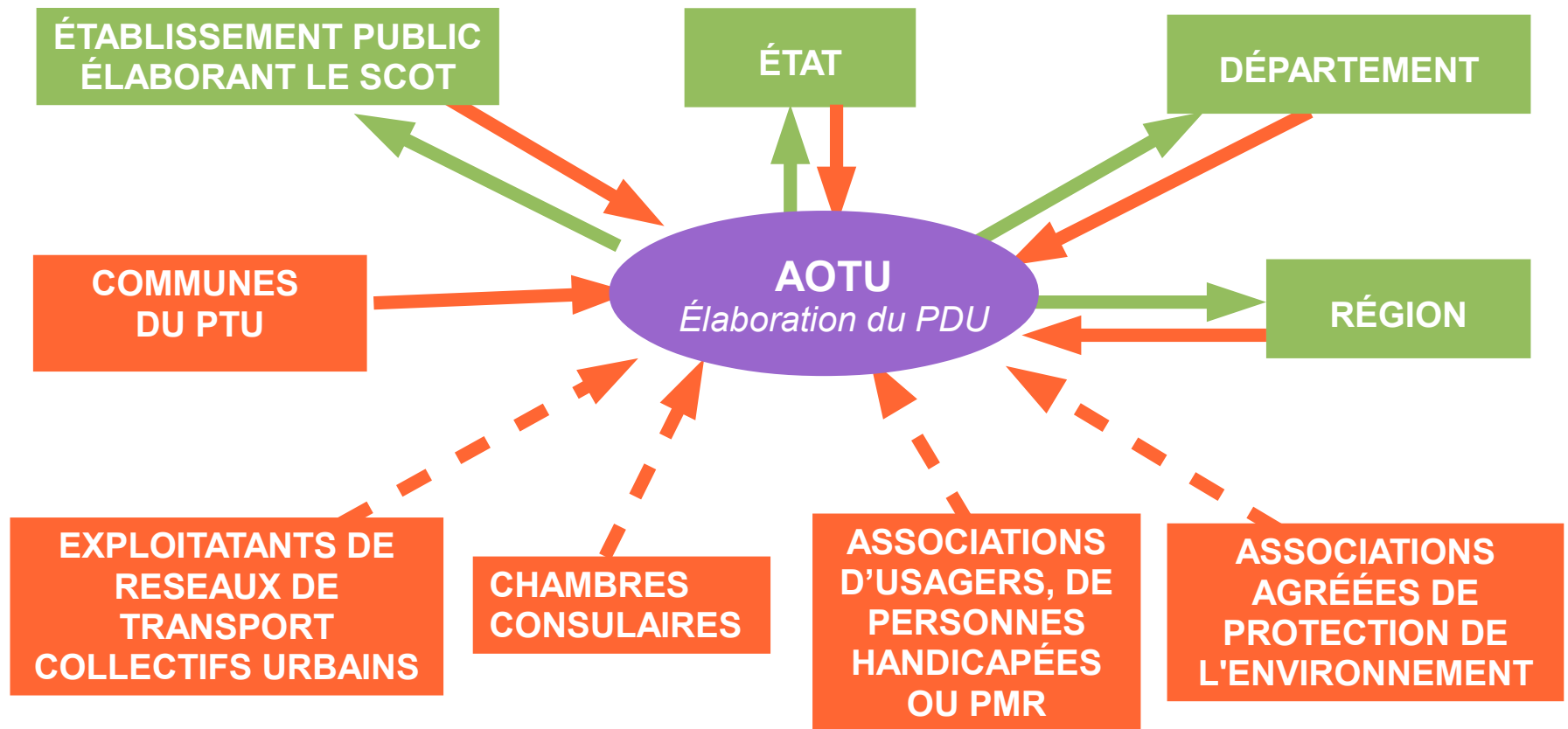
*Elles instaurent un **service d'information**, consacré à l'**ensemble des modes** de transports et à leur combinaison, à l'intention des usagers.*

*Elles mettent en place un service de **conseil en mobilité** à l'intention des employeurs et des gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants.*

Les étapes du PDU



Les acteurs de la procédure



Acteurs associés

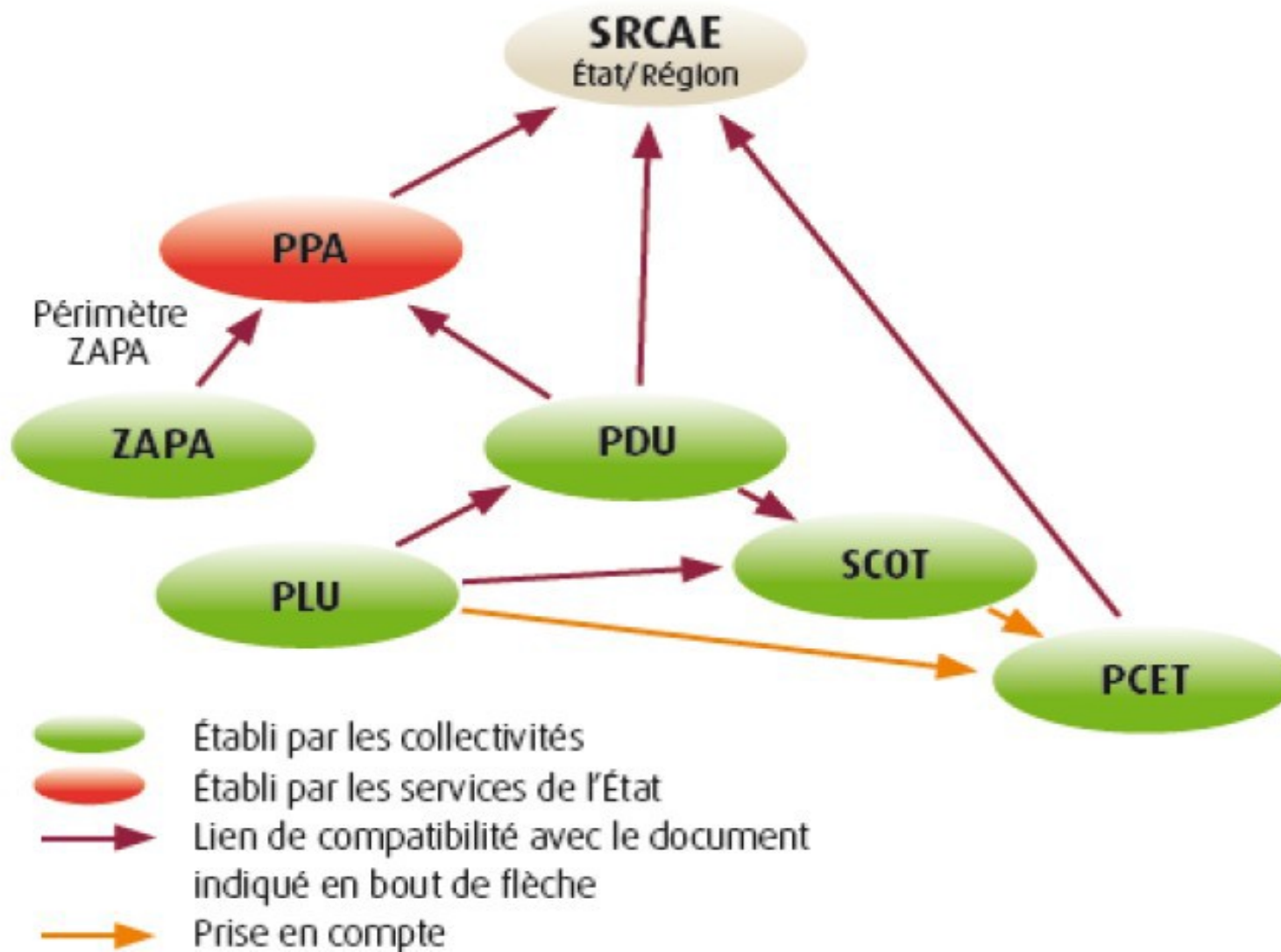


Acteurs consultés + avis



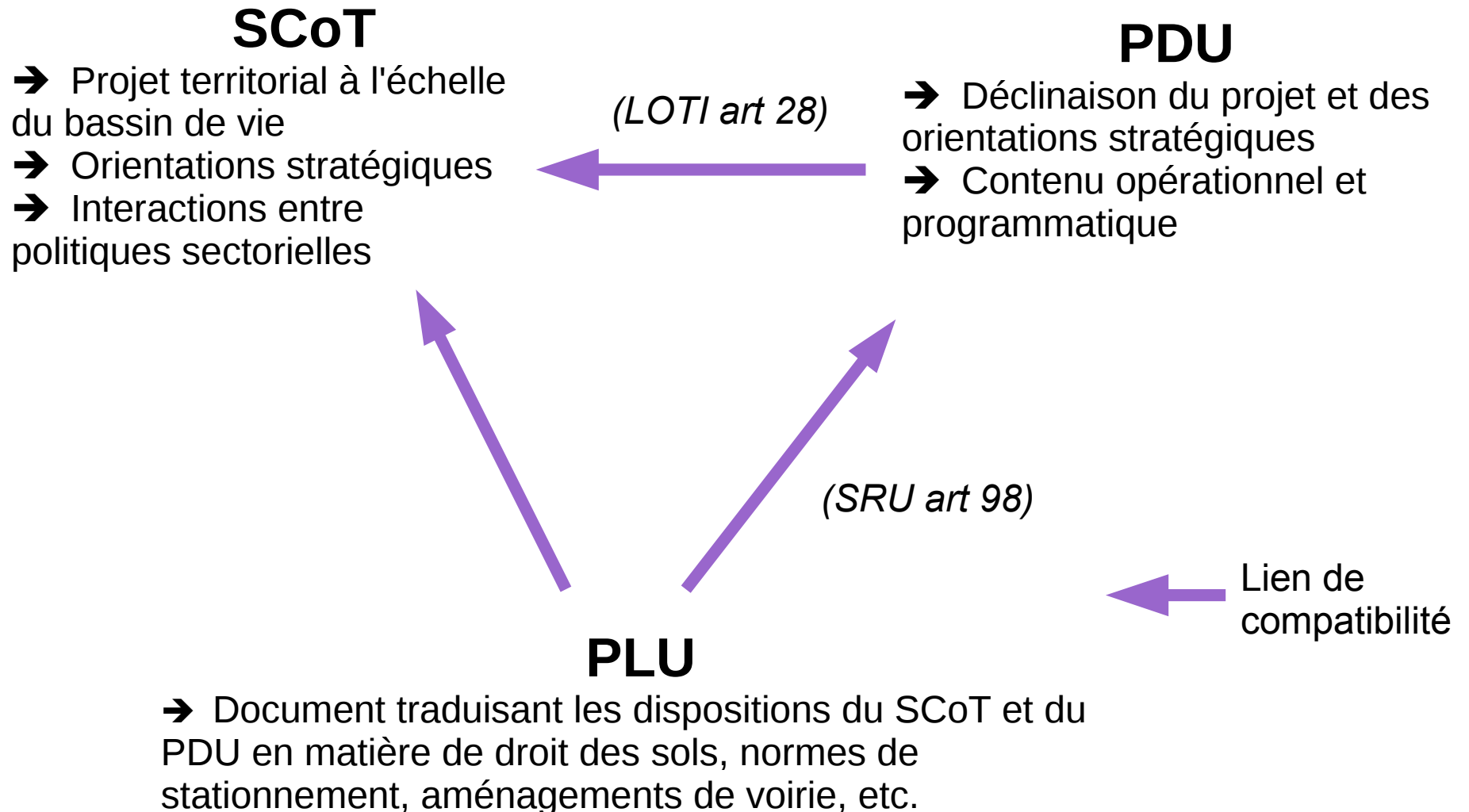
Personnes consultées à leur demande

Compatibilité et prise en compte des PDU

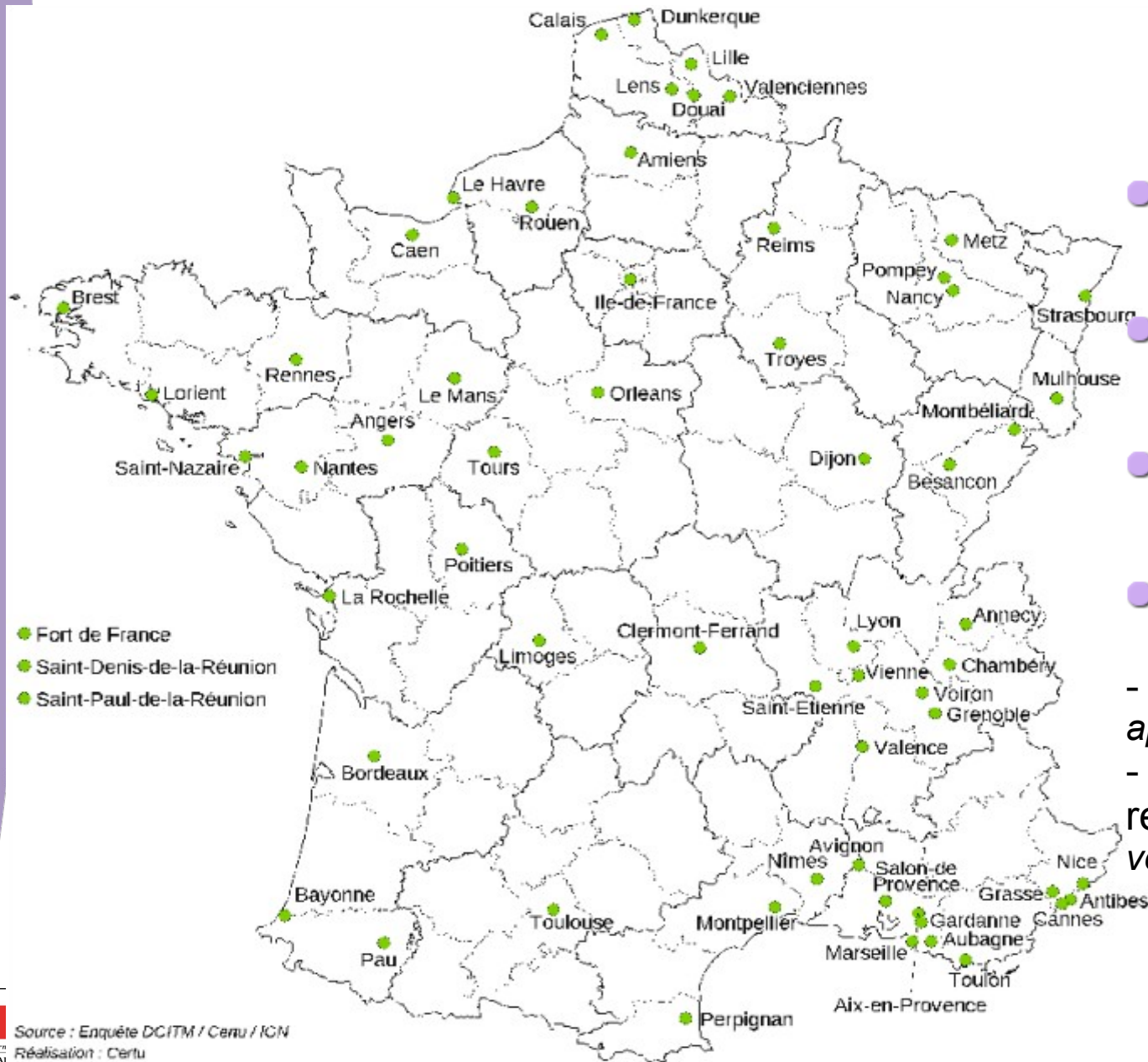


Source : CETE de Lyon

Articulation SCoT / PDU / PLU



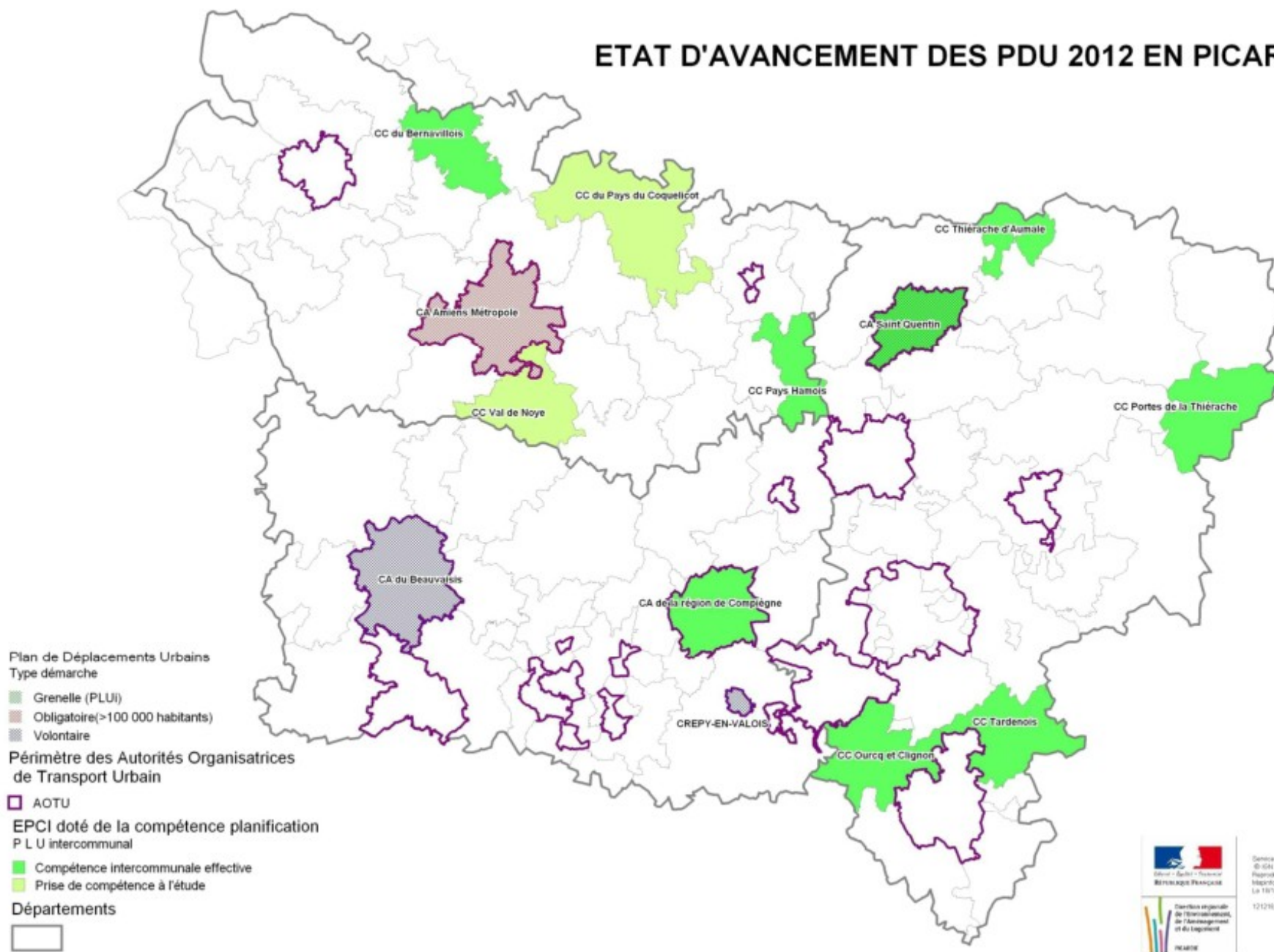
Les PDU en France



- 63 PDU obligatoires en cours de mise en œuvre
- 8 en cours de première élaboration
- 20 à lancer (*obligation récente*)
- 80 démarches volontaires de planification, dont :
 - 30 PDU (*dont la moitié approuvés*)
 - 50 démarches non réglementaires (*PGD, SDU, volet mobilité SCoT*)

Les PDU en Picardie

ETAT D'AVANCEMENT DES PDU 2012 EN PICARDIE



Service DREAL Picardie - SDT
© 2014 Paris
Reproduction interdite
MapInfo 2.5
Le 18/10/2012

121216_pdu2012.nor

121216

Évolutions attendues pour 2013

- **Loi de décentralisation et de réforme de l'action publique**
(projet de loi déposé en mars et présenté en conseil des ministres en avril 2013)

Principales dispositions intéressant les PDU :

- Les Schémas Régionaux de l'Intermodalité
- La généralisation des PLUi tenant lieu de PDU et de PLH pour l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération
- Les Autorités Organisatrices de la Mobilité urbaine Durable

- **Loi Urbanisme et Logement**

(présentation en conseil des ministres prévue pour juin 2013)

- l'obligation de réaliser des PLUi valant PDU et PLH pourrait être assouplie

- **Réflexions du Comité Interministériel pour la qualité de l'Air**

- le plan d'urgence pour la qualité de l'air prévoit 38 mesures, dont le renforcement des liens de compatibilité entre PDU et Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Du PDU français au SUMP européen

- La planification de la mobilité urbaine en Europe
 - des États très avancés (PDU français, LTP anglais)
 - des États sans cadre national mais des expériences locales
- L'Europe et la mobilité urbaine
 - Livre vert « mobilité urbaine » (09/2007)
 - Plan d'action pour la mobilité urbaine (09/2009)
 - Livre blanc « transports » (03/2011)
- Des projets européens
CIVITAS, EltisPLUS, ADVANCE, ENDURANCE
- Un paquet législatif en cours en 2013

Merci de votre attention



Préfet de la Somme

Direction
départementale
des territoires
et de la mer